

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU MERCREDI 27 NOVEMBRE 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le Mercredi 27 novembre 2019 sous la présidence de Monsieur Guy DROUGARD, Maire.

1. Tarifs communaux pour 2020

Pour 2020, le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer une hausse se situant aux environs de 1 % aux tarifs en vigueur pour les prestations suivantes :

1. Location de salles
2. Concessions dans le cimetière communal
3. Taxes funéraires

Par ailleurs, les tarifs actuels ne sont pas modifiés et restent applicables en ce qui concerne l'utilisation de la salle de sport pour la pratique du tennis et du badminton.

2. Tarif de la garderie périscolaire municipale à compter du 1^{er} janvier 2020

Dans le cadre de la déclaration de la garderie périscolaire comme accueil de loisirs auprès de la DDCS et de la CAF, les tarifs doivent être revus à compter du 1^{er} janvier 2020. 5 Tranches de tarifs sont donc créées, en fonction du quotient familial, pour les familles domiciliées sur la commune et pour les extérieurs.

3. Commande publique : adhésion de la collectivité au groupement de commandes relatif aux contrôles et à la maintenance des bâtiments, coordonné par De l'Oust à Brocéliande Communauté

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commande pour "les contrôles et la maintenance des bâtiments" coordonné par DOBC pour les prestations réparties en lots distincts.

4. Adhésion à la nouvelle charte d'entretien des espaces des collectivités

Le conseil municipal adopte le niveau 5 de la charte émise par le Grand Bassin de L'Oust, qui consiste à n'utiliser aucun produit pharmaceutique ni aucun produit biocide anti-mousse sur l'intégralité du territoire de la commune.

5. Réalisation d'un emprunt sur le budget général pour le financement des travaux de l'église

Le conseil municipal décide à l'unanimité la réalisation d'un emprunt de 100 000 € sur 15 ans pour financer les travaux de restauration de l'église. Le prêt est réalisé auprès du Crédit Agricole à un taux fixe de 0.82 %.

6. Budget Général 2019 : décision modificative n°2

Désignation	Investissement	
	Dépenses	Recettes
c/2138 Autres constructions	+40 000.00	
c/2313 Constructions	-10 000.00	
c/2041582 Subventions d'équipement versées	-5 000.00	
c/1641 Emprunts en euros		+10 000.00
c/1322 Région		+15 000.00
TOTAL	25 000.00	25 000.00

**7. Charte d'utilisation du système d'information géographique de l'Oust à Brocéliande
Communauté et du webSIG mutualisé du Pays de Ploërmel**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer à la plateforme ressources "SIG" de l'OBC et autorise le Maire à signer la charte d'utilisation du SIG qui définit les conditions de mise à disposition et d'utilisation du logiciel SIG.

8. Délégations exercées par le Maire

Le Maire fait état des délégations qu'il a exercées depuis la dernière réunion.

=====
A Augan le 28 Novembre 2019

**Le Maire,
Guy DROUGARD**

En vous remerciant de bien vouloir insérer ce compte-rendu dans votre prochaine édition.